

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 14 décembre 2021**

<u>Nombre de conseillers en exercice</u> .....	15
Présents .....	15
Excusés.....	0
Absents .....	0
Pouvoirs .....	0
<u>Votants</u> .....	15
<u>Vote</u>	
Pour .....	12
Contre .....	3
Abstentions .....	0

L'an deux mil vingt-et-un, le 14 décembre à 18h30, le conseil municipal de Sassay, dûment convoqué par le maire, s'est réuni dans la salle polyvalente de Sassay sous la présidence du maire, Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED.

**Présents** : Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED, Sylviane TURMEAUX, Richard BEAUVAIS, Véronique PRINGERE, Gérald GASCHET, Evelyne CHESNEAU, Dominique COLTAT, Valérie HANON, Michel LEZE, Pascal BOUCHETON, Philippe VITRY, Ludovic MICHELIN, Alexandrine PINAULT, Nathalie CREPIN, Christelle BAUMERT.

**Absents excusés** :

Date de convocation : 7 décembre 2021.

Véronique PRINGERE a été élue secrétaire de séance.

**D2021-64 – TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES 2022**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'appliquer une augmentation de 2 % sur les tarifs des services périscolaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 (12 votes pour une augmentation de 2 %, 3 votes pour une augmentation de 3 %).

Les tarifs des services périscolaires pour l'année 2022 sont donc les suivants :

▪ **Tarif des repas de la cantine scolaire**

- pour les enfants de l'école primaire ..... 2,84 €
  - pour les enfants de l'école maternelle ..... 2,63 €
  - pour les adultes ..... 4,43 €
- Demi-tarif pour le troisième enfant.*

▪ **Tarif de la garderie**

- le matin ..... 1,13 €
  - le soir, goûter compris ..... 1,60 €
  - le soir, sans goûter ..... 1,13 €
- Demi-tarif à partir du second enfant.*

Fait et délibéré les jour, mois et an dits, pour copie conforme au registre.

Sassay, le 17 décembre 2021,  
Le Maire, Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED

**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Transmis au représentant de l'Etat le 21/12/2021.....  
Publié ou notifié le ... 21/12/2021.....



Accusé de réception en préfecture  
041-214102378-20211214-D2021-64-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2021  
Date de réception préfecture : 21/12/2021